

Citadelle de Vauban - Parking du Front Saint-Etienne - Instauration d'un stationnement payant pour la période estivale - Mise en place d'une navette de bus gratuite pour l'accès à la Citadelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : La création ou le développement d'activités et centres d'intérêts à l'intérieur de la Citadelle conduisent à offrir de meilleures conditions d'accès.

Conformément aux mesures décidées depuis 1996, la Ville souhaite reconduire le dispositif de navette de bus (assurée par la CTB au titre des services «spéciaux et occasionnels») à partir du parking Chamars, pour la période allant du 2 juillet au 27 août 2000, ce système fonctionnant à la satisfaction des usagers.

Cette navette, gratuite, (départ toutes les quinze minutes) assurera également un arrêt à Granvelle.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation de ce moyen de transport et d'en assurer en partie le financement, le parking de la Citadelle (situé devant le Front Saint-Etienne, d'une capacité d'environ 200 places) ainsi que la rue des Fusillés de la Résistance seront rendus payants durant cette même période.

Entre 9 h et 18 h, un forfait de 10 F sera demandé pour chaque véhicule.

Des dispositions pratiques seront prises pour informer suffisamment tôt les visiteurs : jalonnement, présence d'une personne au carrefour des rues du Chapitre et des Fusillés de la Résistance.

Les cars de tourisme pourront déposer leurs clients à l'entrée de la Citadelle avant de rejoindre le parking Chamars sans qu'un paiement leur soit demandé.

Après avis favorable de la Commission Voirie-Transports, le Conseil Municipal est appelé à adopter ces dispositions qui seront applicables du 2 juillet au 27 août 2000.

«M. PINARD : Un tout petit point technique, je crois qu'il faudrait donner un petit papillon aux gens pour leur dire que ce système fonctionne pendant la période estivale, mais qu'en dehors de cette période, on peut monter à la Citadelle, parce que ce que je crains c'est que nombre de gens disent : c'est magnifique cette Citadelle, mais il faut pouvoir y arriver ! J'ai vu à plusieurs reprises la personne qui, avec son portable en bas, près de la cathédrale, aiguille les gens vers Chamars parce que c'est saturé au-dessus. C'est toujours pénible surtout qu'il y a de plus en plus de gens d'un certain âge qui n'aiment pas les démarrages en côte là-bas. Donc, il faut bien leur dire qu'en temps ordinaire ils peuvent y accéder.

M. FOUSSERET : Ah, si on avait un téléphérique...

M. LE MAIRE : Ne rêvons pas !

M. PINARD : Il y a plus qu'un conseiller technique qui était contre, là !»

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce rapport.

Récépissé préfectoral du 7 juin 2000.